

Le 6 mai 2022



FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton

HDIV (parts en \$ CA) – parts de catégorie E
Gestionnaire : Hamilton Capital Partners Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Hamilton Capital Partners Inc. à l'adresse etf@hamiltonetfs.com ou au 416 941-9888, ou visitez le www.hamiltonetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce FNB est un OPC ALTERNATIF. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les caractéristiques qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif comprennent le fait d'emprunter pour acheter des titres de capitaux propres supplémentaires, ce qui crée un effet de levier dans le portefeuille. Cet effet de levier sera utilisé conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, mais dans certaines conditions de marché, il peut accélérer le rythme auquel votre investissement perd de la valeur.

Le 6 mai 2022, le gestionnaire a annoncé la tenue d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts le 7 juin 2022 afin d'approuver une modification de l'objectif de placement du FNB. Si la modification proposée est approuvée, avec prise d'effet vers le 1^{er} juillet 2022, l'objectif de placement du FNB sera le suivant : Le FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton a pour objectif de placement de fournir un revenu mensuel intéressant et une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille multisectoriel diversifié composé principalement de FNB d'options d'achat couvertes axés sur le Canada. Pour atteindre son objectif de placement, le FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton utilisera l'effet de levier au moyen d'emprunts de capitaux ou d'autres stratégies autorisées par les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'effet de levier global maximal du FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton ne sera pas supérieur à environ 25 % de sa valeur liquidative. De plus amples renseignements sur la modification proposée figurent dans une circulaire de sollicitation de procurations et une modification de prospectus portant la date des présentes, qui peuvent être consultées au www.sedar.com et au www.hamiltonetfs.com.

Bref aperçu

Date de création du FNB	19 juillet 2021	Gestionnaire du fonds	Hamilton Capital Partners Inc.
Valeur totale au 31 mars 2022	176 072 809 \$	Gestionnaire de portefeuille	Hamilton Capital Partners Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)	2,09 %	Distributions	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2022)

Symbole boursier	HDIV (parts en \$ CA)	Volume quotidien moyen	(\$ CA)	105 490 parts
Bourse	Bourse de Toronto (TSX)			
Monnaie	Dollars canadiens	Nombre de jours de négociation	(\$ CA)	175 jours de négociation

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2022)

Cours du marché	(\$ CA)	16,18 \$ - 18,78 \$	Écart acheteur-vendeur moyen	(\$ CA)	0,169 %
Valeur liquidative	(\$ CA)	16,00 \$ - 18,76 \$			

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.hamiltonetfs.com

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement de HDIV est de reproduire, dans la mesure du possible et avant déduction des frais, un multiple du rendement d'un indice de fonds négociés en bourse d'options d'achat couvertes canadiens fondé sur des règles, équilibré et diversifié par secteur. En particulier, le FNB cherche à reproduire un multiple de 1,25 fois le rendement de l'indice Solactive Multi-Sector Covered Call ETFs (ou de tout indice lui succédant).

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB utilisera l'effet de levier au moyen d'emprunts de capitaux ou d'autres stratégies autorisées par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

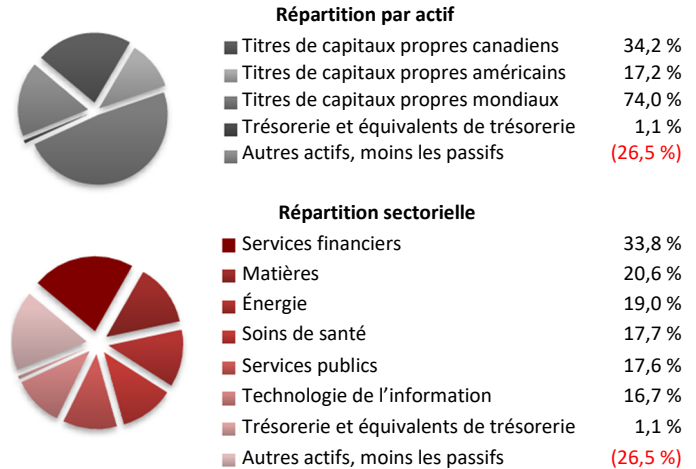
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 mars 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 mars 2022)

Nom du titre	% de la valeur liquidative
1. FNB Horizons Revenu amélioré producteurs d'or	20,6 %
2. FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI	19,0 %
3. FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé	17,7 %
4. FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	17,6 %
5. FNB Revenu de compagnies d'assurances américaines et canadiennes CI	17,2 %
6. FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies	16,7 %
7. FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	16,5 %
8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1 %
9.	
10.	

Pourcentage total représenté par les 10 principales positions	126,5 %
Nombre total de positions	8

Répartition des placements (au 31 mars 2022)



Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

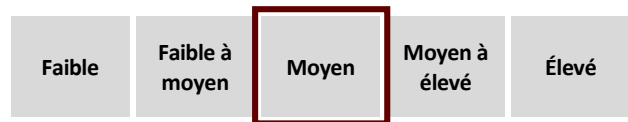
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Hamilton Capital Partners Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- ♦ Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent influencer le cours du marché.
- ♦ Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- ♦ Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- ♦ En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- ♦ Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- ♦ La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un **ordre au marché** ou par un **ordre à cours limité**. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- ♦ cherchent à obtenir un revenu de dividende régulier (mensuel) avec une croissance du capital à long terme
- ♦ souhaitent une exposition avec endettement (~125 %) à un portefeuille diversifié de FNB d'options d'achat couvertes canadiennes, dans plusieurs secteurs
- ♦ sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d., qui sont prêts à accepter les fluctuations des marchés)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2021, les frais du FNB s'élevaient à 2,35 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Hamilton Capital a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,09 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de FNB.	0,27 %
Frais du FNB	2,35 %

Commission de suivi

Une commission de suivi est une commission permanente. Si un FNB comporte une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Hamilton Capital Partners Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Hamilton Capital Partners Inc.
55 York Street, Suite 1202
Toronto (Ontario) M5J 1R7

Téléphone : 416-941-9888
Courriel : etf@hamiltonetfs.com
Site Web : www.hamiltonetfs.com